



spécialités gastronomiques

10



v/réf.
n/réf.
le : 12/06/98

SARETEC
Direction Technique & Grands Dossiers
A l'attention de Monsieur MOYNOT
9/11, rue Georges Enesco
94008 - CRETEIL cedex

Monsieur,

Je fais suite à notre conversation téléphonique concernant le dépôt du rapport que vous auriez dû me remettre.

Vous m'avez fait savoir que celui-ci ne serait pas établi avant octobre 1998, à la suite d'une réunion d'expertise restant à organiser fin septembre 1998.

Je vous confirme mon entier désaccord, concernant votre gestion du dossier de mon entreprise, vos refus successifs de prendre en compte les évolutions de dégradation des panneaux, et notamment celui d'autoriser SAPAR à procéder aux travaux de confortation provisoire des panneaux récemment décollés. en conséquence, je vous confirme que la provision versée par MMA sur les indemnités est affectée aux dépenses déjà engagées par l'entreprise en renforcement des moyens de sécurisation de ses produits 70KF/mois (personnel qualité + nettoyage + contrôle) liées aux décollements des parements polyester de la mousse polyuréthane.

Je vous prie d' agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Claude AUGÉ

S.A.P.A.R. / ANTOINE AUGÉ
Z.A. LA BAUVE
77109 MEAUX CEDEX FRANCE

Téléphone : (1) 64 36 55 30
Télécopie : (1) 64 36 55 38
Télex : SAPAR A.A. 691 798 F

S.A. CAPITAL 900.000 F
R.C. MEAUX 62 B 58
SIRET 746 250 583 00017
APE 3504.